

APPEL A CONTRIBUTION !

Nous souhaitons enrichir cette lettre en mettant en avant les initiatives locales mises en place par les CCAS/CIAS du département (actions pour les personnes âgées, les familles, la jeunesse, soutien aux associations locales, collecte alimentaire ...).

Pour ce faire, nous vous invitons à nous faire remonter les actions que vous souhaitez partager.

Si vous souhaitez faire connaître une initiative, merci de vous rapprocher de l'Udaf en nous contactant à l'adresse suivante : rdulck@udaf67.fr.

Outils

Guide pratique pour l'accompagnement des personnes en situation de précarité

Chaque année, le CODELICO¹ édite ce guide à l'intention des partenaires sociaux du département et recense les différents lieux d'aide existant sur le territoire, y compris certains CCAS (vie quotidienne, hébergement, santé, insertion ...).

Ce guide peut donc être utile pour orienter les personnes qui s'adresseraient au CCAS ainsi que pour repérer de nouveaux interlocuteurs ou partenaires.

Le guide est accessible gratuitement ici : http://codelico.67.free.fr/guide/Codelico_guide_2020.pdf

Plateforme d'aide pour les démarches en ligne

La plateforme Solidarité numérique a été mise en place durant le premier confinement. Elle s'adresse à tous les particuliers qui souhaitent être aidés dans leurs démarches en ligne. Cette plateforme propose des informations sur différentes démarches, des tutoriels, ainsi qu'un centre d'aide téléphonique (appel non surtaxé) au 01 70 772 372.

Site Internet : <https://solidarite-numerique.fr/>

POLITIQUE FAMILIALE ET SOCIALE

Rapport d'information sur l'accueil familial

Ce rapport a été rendu le 2 décembre au nom de la Commission des Affaires Sociales par les députées Mmes Josiane Corneloup (Saône-et-Loire) et Mireille Robert (Aude), en conclusion des travaux de la mission sur l'accueil familial.

L'accueil familial est un dispositif permettant à une personne âgée et/ou en situation de handicap, moyennant rémunération, d'être accueillie au domicile d'un accueillant familial. Un contrat d'accueil est signé entre la personne accueillie et l'accueillant familial (fixant les conditions matérielles, humaines et financières de l'accueil). Cet accueil familial peut être temporaire ou séquentiel, à temps partiel ou complet, permanent.

¹ Le Codélico est un espace d'information, de communication, d'échange, d'expression, de réflexion et de documentation à la disposition des travailleurs sociaux, des institutions et des associations du département. Ses missions consistent à informer, structurer le partenariat et favoriser le développement social local : [site Internet CODELICO](http://site.internet.codelico.fr).

Alors que la France est mise au défi de répondre au vieillissement de la population, les rapporteuses sont convaincues que l'accueil familial est l'un des outils susceptibles de permettre de relever ce défi et d'y répondre efficacement.

Le rapport formule 20 propositions afin d'harmoniser ce dispositif et de le déployer.

↳ [Lire le rapport](#)

↳ [Lire l'article de l'UNAF sur cette actualité](#)

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 (PLFSS)

Le PLFSS 2021 a été adopté le 30 novembre par l'Assemblée Nationale en lecture définitive.

[Retrouvez l'article sur l'adoption du PLFSS 2021, dans la fiche-info Santé de l'Udaf n°16 \(rubrique « Actualités législatives »\) : cliquez ici.](#)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une aide financière pour favoriser l'accès aux loisirs et aux accueils périscolaires des enfants en situation de handicap

Lorsqu'un enfant en situation de handicap fréquente un accueil périscolaire, un accueil de loisirs, un club sportif ou lorsqu'il part en colonie de vacances, cet accueil peut entraîner des coûts supplémentaires, par rapport aux autres enfants.

C'est ce qu'on appelle le **surcoût** : la somme qui s'ajoute au coût normal du loisir par la nécessité de compenser les effets du handicap (aide humaines et compensations matérielles). Ce surcoût pénalise les familles et constitue un frein à l'accueil des enfants qui ont des besoins particuliers ; causant ainsi une rupture d'égalité avec les autres enfants. Des aides légales existent, mais les familles ont encore trop souvent un reste à charge important. C'est pourquoi des aides extra-légales peuvent aussi être développées pour les familles → **le CCAS peut ainsi décider d'octroyer une aide financière à une famille, afin de compenser ce surcoût et ainsi favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques.**

Le Centre Ressources Enfance-Jeunesse et Handicap de la Jeunesse au Plein Air 67 peut vous renseigner sur ce sujet. Il accompagne les familles ainsi que les structures d'accueil dans cette démarche d'inclusion.

↳ [Le site du CREJH](#)

↳ [Le guide pratique « Loisirs des enfants en situation de handicap. Comment compenser les surcoûts ? »](#)

Sur le même thème :

L'accompagnement des élèves en situation de handicap lors des activités périscolaires

Changement de jurisprudence dans la prise en charge des accompagnants d'élèves en situation de handicap lors des activités périscolaires. Le Conseil d'Etat, dans une décision du 20 novembre 2020, estime que lorsque c'est la collectivité locale qui organise les activités périscolaires, c'est à elle et non à l'État d'en assurer le financement (prise en charge du financement des heures d'aide humaine notifiées par la CDAPH - Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

- [Article sur le site de Localtis](#)

- [Article de Faire face](#)

Ce qui change en décembre 2020

Tarifs réglementés du gaz : + 2,4 % au 1er décembre 2020

Les tarifs réglementés de la vente de gaz d'Engie augmentent de 2,4 % en moyenne au 1 décembre 2020 par rapport au barème applicable depuis le 1 novembre 2020.

Complémentaire santé

À partir du 1 décembre 2020, vous pouvez résilier votre contrat de complémentaire santé sans pénalités à n'importe quel moment après la 1 année. Un décret paru au Journal officiel le 25 novembre 2020 vient ainsi appliquer la loi du 14 juillet 2019 relative au droit de résiliation sans frais de contrats de complémentaire santé.

Prime de Noël 2020

Reconduite en 2020, la prime de Noël est versée aux foyers les plus modestes le 15 décembre pour les bénéficiaires du RSA et le 16 décembre pour les autres bénéficiaires, sans qu'il n'y ait de démarches à effectuer auprès de la Mutualité sociale agricole (MSA) et de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

Revalorisation pour les personnels des établissements de santé du secteur public et des Ehpad

Infirmiers, aides-soignants, sages-femmes, manipulateurs-radio, secrétaires médicaux... et aussi médecins travaillant à l'hôpital public, voient leur rémunération augmentée avec la seconde partie du complément de traitement indiciaire (CTI) versée dès le 1 décembre 2020.

Sources : Ce qui change en décembre 2020 - Publié le 17 décembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

↳ [Informations et détails sur le site Service Public](#)



Les dangers du monoxyde de carbone : campagne annuelle de prévention

Le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par intoxication en France. A l'approche de l'hiver, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est lance auprès de ses partenaires et du grand public sa campagne d'information annuelle pour prévenir les cas d'intoxication au monoxyde de carbone.

Votre CCAS peut y participer en relayant la campagne "Dites Stop au Monox" !

[Retrouvez toutes les informations sur le site de l'ARS Grand Est](#)

Sites ressources pour vous informer

- ↳ Informations sur l'action des CCAS et CIAS, le site de l'Union Nationale des CCAS : <https://www.unccas.org/>
- ↳ Informations généralistes et thématiques sur les familles, 3 sites animés par l'Udaf Bas-Rhin :
 - www.udaf67.fr
 - [Les fiches-info santé de l'Udaf](#)
 - Le Réseau des Parents : www.reseaudesparents67.fr
 - Le site dédié aux Aidants Familiaux : www.aidants67.fr

CONTACT

Votre contact : Rosalie DULCK, chargée de mission : rdulck@udaf67.fr